

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT DNCMP/ ¹⁶⁵ /F/2023-2024 RELATIF A LA FOURNITUR DES ALIMENTS CONCENTRES POUR BOVINS, PORCS, ET VOLAILLES.

- Date de publication : 20/09/2023

- Date d'ouverture des offres : 09/10/2023

1. **Objet**

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu du Gouvernement de la République du Burundi le financement pour son programme d'intensification du Secteur de l'Elevage sur le Budget Général de l'Etat exercice 2023-2024. Une partie des sommes accordées au titre de ce programme sera utilisée pour effectuer les paiements prévus dans le cadre de l'exécution du marché pour la fourniture des aliments concentrés pour bovins, porcs et volailles..

2. **Financement du marché**

Le présent marché est financé par le Gouvernement de la République du Burundi, à travers la rubrique : PROJET D'INTENSIFICATION DES PRODUCTIONS ANIMALES : 40000010042123011000042402 exercice 2023-2024

3. **Spécification du marché**

Le marché est constitué d'un lot.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un seul lot et il est indépendant et lors de l'analyse, on considérera le soumissionnaire le moins disant.

4. **Délai d'exécution**

L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de Soixante jours (60) calendaires comptés à partir de la réception de la lettre de commande.

5. **Condition de participation**

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium).

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énuméré à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

6. **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **Cinquante mille francs (50 000Fbu)** au sous compte de transit des recettes non fiscales n° 1101/001 ouvert à la BRB. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen d'un formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

7. **Demande d'éclaircissements**

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Promotion des filières Animales, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de la page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.





8. Présentation de l'offre

Les offres doivent être rédigées en langue française, et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offre, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table de matières.

9. Garantie bancaire des offres

La garantie de soumission exigée pour toute commande est de : **Dix millions de francs Burundais (10.000.000Fbu)**.

Cette garantie sera exprimée sous forme d'une garantie bancaire établie suivant le modèle indiqué dans le présent DAO.

10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura au plus tard le8...../.....10...../2023 à 10 heures locales.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP, le.....8...../.....10...../2023 à 10 heures locales au secrétariat de la DPFA sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura.

Les offres devront être soumises au secrétariat de la DPFA sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura à 10 heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées [recevables].

12. Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

14. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

15. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification

L'Offre technique est composée de :

1. L'acte d'engagement ;
2. La preuve d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
3. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validité
4. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
5. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité.
6. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce datant d'au moins 3 mois ;
7. Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège Social ;
8. La garantie de soumission de **Dix Millions Francs Burundais (10.000.000FBU)** établie suivant le modèle en annexe 3
9. Les statuts de la société (personne morale)
10. Le registre de commerce (copie)
11. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire (notarié)
12. Les spécifications techniques

L'Offre financière est composée de :

1. Le bordereau des prix unitaires
2. l'acte de soumission financière et le délai de livraison.
3. Le délai de livraison
4. Devis quantitatif et estimatif

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents cités ci-haut entraînera le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des marchés publics.

16. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci- dessous est : au secrétariat de la Direction de la Promotion des Filières Animales (DPFA) sis au Laboratoire Nationale Vétérinaire de Bujumbura, Tél +257 79 923 718/61 924 778



Fait à Gitega le 15/9/2023

Le Directeur de la Direction de la Promotion des Filières Animales

Ir. NSENGIYUMVA Dieudonné

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Prof. Sanctus NIRAGIRA.

